



Une panne d'électricité et une régie injoignable : le calvaire des locataires

Réponse de la régie Privera

« Les travaux en question nécessitaient une intervention provisoire pour remédier aux problèmes constatés par les locataires. Nous ne contestons pas la nature des travaux mais le montant facturé. »

Privera affirme en effet avoir sollicité des contre-offres qui se sont avérées beaucoup plus basses. Dès lors la régie annonce que : « la société propriétaire est disposée à rentrer en matière sur un remboursement à hauteur de Fr. 1'000.00 ».